



Association de la Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale

Des projets européens pour ma commune

Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Sommaire

Préface	3
1. Comprendre les projets européens	4
1.1 Qu'est-ce qu'un projet européen?	4
1.2 Qui peut participer à un projet européen?	8
1.3 Où se situent ces projets européens?	8
1.4 Pourquoi monter des projets européens?	9
1.5 Comment monter des projets européens?	9
2. Les programmes: la boîte à outils européenne	11
2.1 Le développement urbain durable	11
2.2 Des projets plus centrés sur l'humain.....	16
2.3 Les programmes européens pour la coopération internationale	20
3. Dix conseils pour préparer votre commune aux projets européens.....	21

© AVCB - DÉCEMBRE 2015

RÉDACTION: Camille Lépinay, Conseillère pour les projets européens,
camille.lepinay@avcb-vsgeb.be; 02 238 51 53

TRADUCTION: Liesbeth Vankelecom

ILLUSTRATIONS POUR LA PUBLICATION:

Service audiovisuel de la Commission européenne
www.ec.europa.eu/avservices



Association de la Ville et des Communes de
la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) asbl

Rue d'Arlon 53/4 – 1040 Bruxelles
www.avcb.be



Préface



Chers collègues,

L'Association est ravie de vous présenter cet ouvrage préparé dans le cadre du Groupe de Travail Europe (GTE) soutenu par la Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Lancé en 2014, ce groupe de travail poursuit trois objectifs :

- **sensibiliser et informer les communes** sur les opportunités de financement au niveau de l'Union européenne (UE) ;
- **développer l'expertise des communes** par des formations au montage de projets et l'accompagnement des communes intéressées ;
- **renforcer la relation avec la Région** en vue d'échanger les informations, coordonner les acteurs, mutualiser les expériences et créer des économies d'échelles.

Cette publication part du diagnostic établi par le Groupe de Travail Intercommunal « Plateforme Subside » (GTS) d'une sous-utilisation des fonds européens à Bruxelles. Elle vise à sensibiliser les communes bruxelloises, notamment au niveau politique, à l'intérêt de monter des projets européens. Elle répond à deux objectifs :

- expliquer et justifier le montage des projets européens ;
- présenter de façon très synthétique les programmes disponibles.

La brochure se conclut sur 10 conseils pratiques pour préparer au mieux votre commune à se lancer dans cette belle aventure. A la fin de la lecture, les projets européens n'auront plus de secret pour vous !

L'Association tire parti de l'expérience acquise dans le cadre du GTE pour fournir une information « sur mesure » sur les programmes en tenant compte du contexte urbain et institutionnel de la Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, les questions des communes ont largement contribué à adapter l'information au mieux à leurs besoins et restent les bienvenues. L'ouvrage se veut synthétique et nous renvoyons donc à notre site internet www.avcb.be et plus particulièrement aux fiches de notre « base de données subsides » et notre revue « Trait d'Union » pour plus de détails.

Je remercie le Ministre-Président de notre Région, Monsieur Rudi Vervoort, pour son appui au GTE ainsi que tous les collaborateurs de l'Association qui ont participé à la préparation de cet ouvrage. Je vous en souhaite une agréable lecture.

MARC COOLS,
*Président de l'Association de la Ville
et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale*

1. Comprendre les projets européens

Pouvez-vous identifier le point commun entre tous les projets ci-après?

- ▶ **Molenbeek-St-Jean** a transformé les brasseries Bellevue en un hôtel qui servira aussi pour délivrer des formations pour le secteur hôtelier.
- ▶ **Anderlecht** transforme le bâtiment de l'École vétérinaire classé patrimoine historique en un hôtel d'entreprises répondant aux standards "basse énergie".
- ▶ **Malines et Turnhout** ont créé des « hubs » pour connecter les acteurs ruraux et urbains pour la distribution de produits locaux¹.
- ▶ **Genk** a participé à une plateforme transnationale d'échange de bonnes pratiques et de formations pour améliorer la mobilité multimodale².
- ▶ **Braine-l'Alleud** a testé avec sept villes européennes un outil informatique consultatif pour favoriser la participation des citoyens à la vie locale³.
- ▶ Deux groupes de jeunes à **Molenbeek-St-Jean** et à Grenade en Espagne organisent des cafés philosophiques sur des thèmes comme le port du voile ou l'homosexualité. Ils pourront bientôt échanger leurs expériences lors d'une prochaine rencontre.
- ▶ Des élèves ixellois du primaire et du secondaire ont été sensibilisés à l'intérêt de la coopération au développement. Ce projet a

permis à **Ixelles** de travailler avec ses jumelages et partenaires français, israélien, palestinien, congolais et de rencontrer de nouveaux partenaires portugais et roumain⁴.

▶ La Région flamande, **Hasselt et Zonhoven** ont été partenaires du projet '3watER' qui a reçu un prix européen pour sa coopération innovante entre propriétaires privés, organismes de conservation et différents niveaux de gouvernements pour améliorer la conservation de la zone d'étangs du Vijvergebied⁵.

Réponse: Ce sont tous des projets « européens » cofinancés par l'UE!

Afin de mieux en comprendre l'approche et le contenu, cette première partie répondra à cinq questions essentielles: qu'est-ce qu'un projet européen, qui peut y prendre part, où ont-ils lieu, pourquoi en développer un et comment s'y prendre?

1.1 QU'EST-CE QU'UN PROJET EUROPÉEN ?

Comme en témoignent les exemples, la difficulté de cerner les projets européens vient du fait qu'ils sont très diversifiés et que les projets d'infrastructure financés par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), bien connus des communes bruxelloises, sont plutôt l'exception que la règle!

1 www.purehubs.eu

2 www.icma-mobilife.eu

3 urbact.eu/together-results

4 cf. « L'éducation au développement à Ixelles », *Trait d'Union 2014/03*, p. 28-31

5 www.3water.eu

Schématiquement il existe deux grands types de programmes européens :

1. Les « Fonds Structurels et d'Investissement Européens » (FESI) comme le FEDER peuvent cofinancer des projets régionaux ou locaux pour favoriser le développement économique et social de ces territoires. Ils sont cogérés avec les Etats membres de l'UE (en Belgique à plusieurs niveaux de pouvoir cf. schéma aux pages suivantes). Ce sont les seuls fonds qui peuvent financer des infrastructures en tant que telles (FEDER) voire des projets plus structurels (notamment pour les projets à finalités sociales).

2. Les fonds gérés directement par la Commission européenne cofinancent des projets avec des partenaires européens et une dimension européenne prononcée.

Cependant,

► Dans le cadre de la « coopération territoriale européenne », les Fonds Structurels et d'Investissements Européens (FESI) peuvent aussi financer des projets transnationaux ayant un fort ancrage territorial.

► Des fonds de la Commission européenne peuvent exceptionnellement financer des projets locaux à condition que ces derniers aient une forte dimension européenne, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans des priorités européennes et/ou puissent être répliqués dans d'autres pays de l'UE.

Les **projets transnationaux** ont les caractéristiques suivantes :

► Ils sont développés **avec d'autres partenaires européens**.

► Ils financent des **investissements** matériels pour développer des innovations, partager des bonnes pratiques ou renforcer les capacités des autorités publiques.

► Ils doivent s'inscrire dans les **priorités européennes**. L'obtention de financement européen est très compétitive, l'UE ne

« donne » pas des subsides, mais soutient les projets qui remplissent des critères bien précis.

► Ils doivent être innovants par rapport à d'autres pratiques européennes. Une innovation peut être le développement de nouveaux produits, services, processus industriels, organisationnels et sociaux au service de l'économie et de la société et du citoyen.

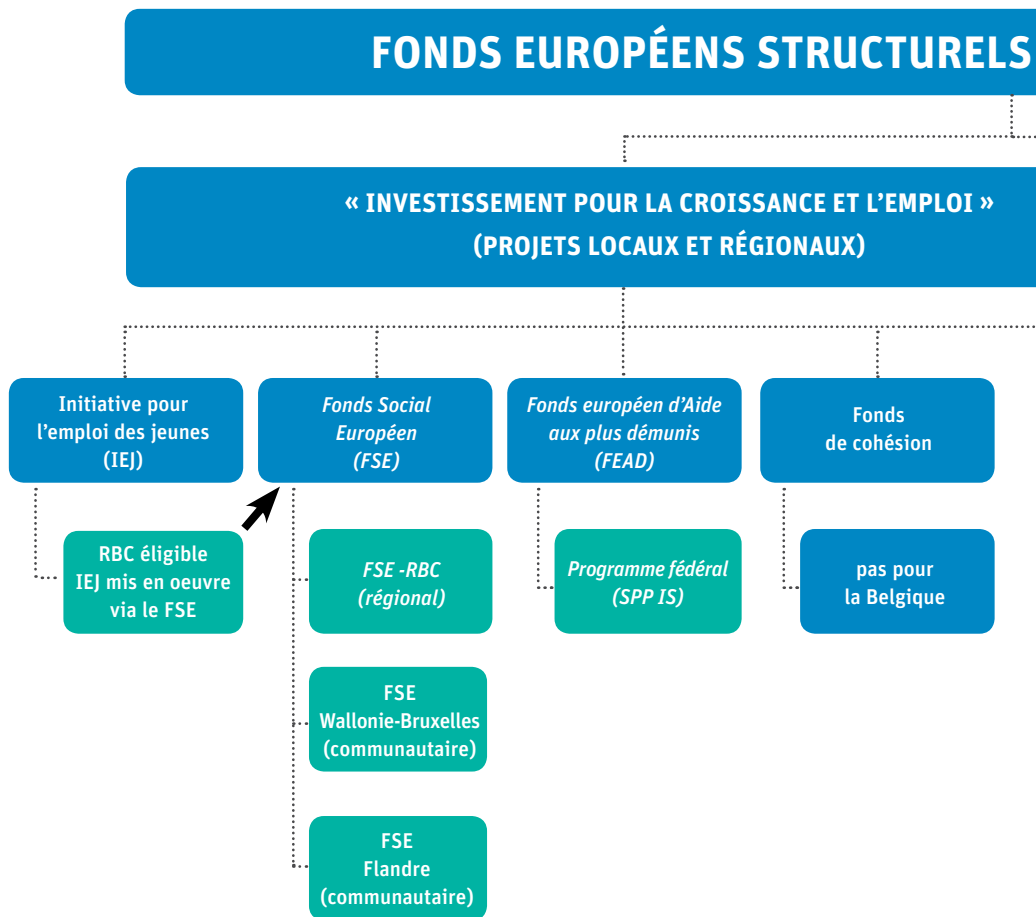


© Union européenne, 1996

Dans tous les cas, l'UE ne finance pas des pures dépenses opérationnelles ou de fonctionnement des communes. Certes, les frais du personnel permanent de la commune affectés à la réalisation du projet peuvent dans certains cas être considérés comme éligibles (y compris comme cofinancement par la commune), mais les conditions se font de plus en plus strictes et limitatives. **Le financement européen reste un cofinancement de « projets »**, même pour des projets plus « structurels ». Il ne concerne généralement donc pas les missions régaliennes, redistributives ou réglementaires de la commune.

En effet, le budget européen est limité à un peu moins d'1% de la richesse produite dans l'UE contre un peu plus de 55% pour les dépenses cumulées des administrations publiques belges. L'UE utilise donc le peu de fonds disponibles de façon à en maximiser l'effet, notamment pour tester de nouvelles approches et les diffuser au maximum en Europe, et en exigeant des cofinancements.

Schéma : les Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI) en Région de Bruxelles-Capitale en 2014-2020

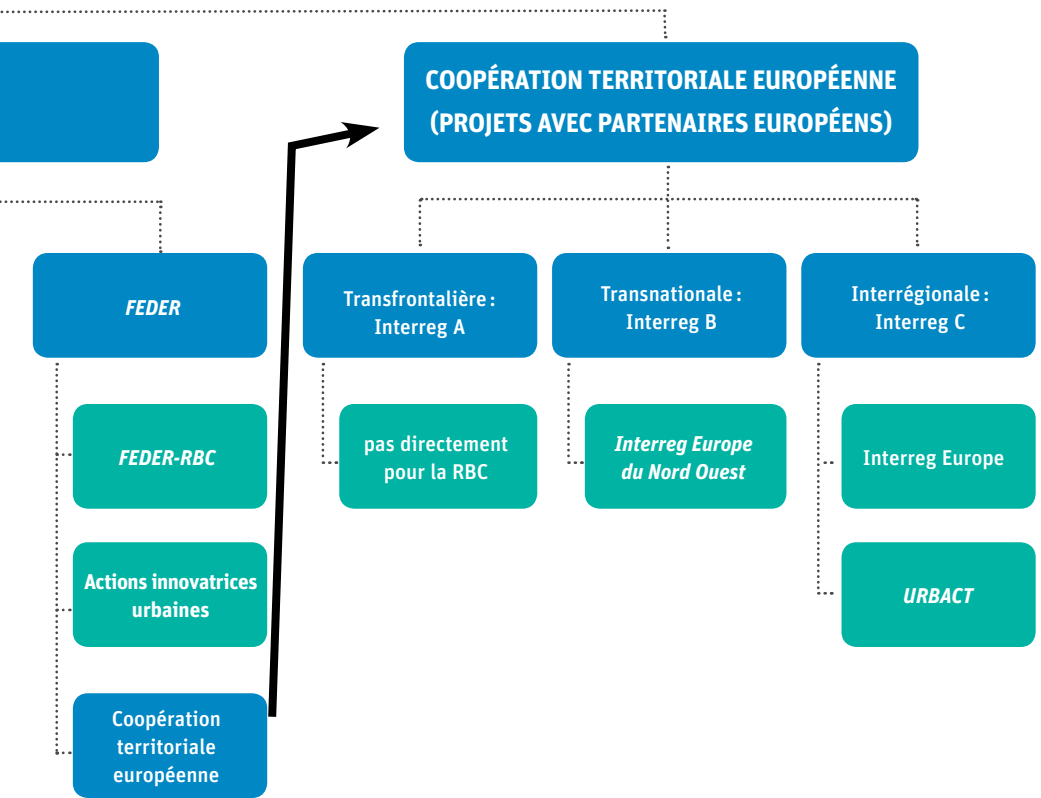


- les fonds européens
- les programmes pour les acteurs bruxellois

Les programmes les plus pertinents :

- en gras pour les communes
- en italique pour les CPAS
- gras italique pour les deux

ET D'INVESTISSEMENTS (FESI)



1.2 QUI PEUT PARTICIPER À UN PROJET EUROPÉEN ?

Contrairement aux idées reçues, les communes peuvent tout à fait participer à des projets européens locaux ou transnationaux ! Presque 40% des projets FEDER 2014- 2020 de la RBC impliquent au moins une commune. Pour les projets transnationaux, une analyse non exhaustive de données disponibles⁶ pour la période 2007-2013, a permis à l'AVCB d'identifier *au moins* 53 villes et communes belges et *au moins* 102 projets. Il s'agit notamment de 7 communes bruxelloises : la Ville de Bruxelles, Anderlecht, Forest, Ixelles, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Watermael-Boitsfort.

Les projets européens peuvent aussi impliquer d'autres partenaires locaux. Par exemple, une crèche peut être construite par la commune bénéficiant du FEDER pour l'infrastructure puis (formellement dans le cadre d'un deuxième projet) gérée par le CPAS avec un cofinancement du Fonds Social européen (FSE). Certains programmes permettent de collaborer aussi avec des entreprises et universités (dans le respect des règles de marchés publics et de concurrence). Des collaborations entre régions et communes sont possibles aussi comme ce fut le cas en Flandre dans le projet '3watER' (cf. introduction). Ces collaborations locales peuvent se faire même dans des projets transnationaux, mais leur priorité reste l'implication de partenaires de **plusieurs pays**.

Enfin, en terme humain, si un projet européen est mené par l'administration communale, sa réussite dépend souvent fortement de l'implication du bourgmestre et/ou des échevins au-delà de l'approbation formelle par le Collège. La participation et le suivi des mandataires sont autant de gages de succès du projet.

1.3 OÙ SE SITUENT CES PROJETS EUROPÉENS ?

Les projets permettent à l'esprit européen de quitter le quartier européen pour se répandre au niveau local, tant à Bruxelles que partout en Europe.

Les projets transnationaux doivent impliquer des partenaires de plusieurs pays de l'UE, voire d'autres pays hors UE à condition que ces derniers aient signé un accord de coopération avec cette dernière. C'est le cas notamment des pays candidats à l'adhésion à l'UE comme la Turquie et les pays des Balkans. Les exigences géographiques varient selon les programmes. Des projets qui impliquent des partenaires issus à la fois des pays de la « vieille Europe » (occidentale), de la « nouvelle Europe » (centrale et orientale) et de la « future Europe » (candidats) sont vivement encouragés. Un équilibre géographique est promu.

Mais, comme en témoigne Davy Fiankan, qui a coordonné le projet LINKS à Anderlecht :

« les voyages impliqués sont souvent vus à tort comme la principale motivation du projet. Or s'ils permettent de « changer d'air » pour découvrir d'autres perspectives, ces programmes exigent beaucoup de travail, car les rencontres avec les partenaires sont très courtes, l'agenda chargé et les objectifs ambitieux. En outre, les voyages d'études permettent de souder une équipe, tant entre les services d'une commune qu'avec chacun des autres partenaires. Ces « liens » sont souvent très utiles par la suite pour d'autres projets. »⁷

6 Système de Transparence financière de l'UE, données URBACT, Interreg Europe, Interreg Europe du Nord-Ouest, Civitas, LIFE, enquête de l'AVCB auprès des communes et site de Gand et Malines

7 « L'Union européenne soutient la rénovation urbaine à Anderlecht », *Trait d'Union 2014/02*, p. 30-32

1.4 POURQUOI MONTER DES PROJETS EUROPÉENS ?

Un projet européen implique un subside européen, mais ce dernier ne couvre jamais tous les coûts du projet. Si la motivation n'est pas le voyage, si un projet européen ne permet pas de financer les activités « classiques » d'une commune ni toutes les activités du projet, alors pourquoi monter un projet européen ?

En fait, un projet européen apporte de nombreux avantages non financiers, qui doivent rester la motivation principale pour monter un tel projet. Il pourrait s'agir de :

- ▶ tester une idée dans un « projet pilote » avant de la lancer à grande échelle ;
- ▶ s'inspirer des bonnes pratiques venues d'autres communes européennes et donc d'éviter de reproduire les « erreurs d'apprentissage » ;
- ▶ valoriser l'expertise et accroître la visibilité de votre commune (vos propres « bonnes pratiques ») tout en se donnant une image de ville européenne ;
- ▶ accélérer la mise en œuvre d'un projet et lui donner une dimension européenne ;
- ▶ développer les compétences du personnel communal et le professionnaliser ;
- ▶ motiver une équipe autour d'un projet intellectuellement stimulant ;
- ▶ sensibiliser les citoyens à « l'Europe » en les mettant en contact avec d'autres réalités européennes ;
- ▶ respecter les exigences fixées par les directives européennes, par exemple pour les projets en matière d'efficacité énergétique.

Ainsi, un projet européen doit permettre à la commune de mieux mener à bien ses missions liées à la provision de biens publics et d'innover en réduisant les risques !

« Reprendre une idée déjà testée ailleurs a une valeur difficile à chiffrer mais non négligeable vu le risque d'erreurs inhérent à toute innovation. »

(David Neuprez, Secrétaire communal de Schaerbeek à propos du projet EU 2020 Going Local)⁸

1.5 COMMENT MONTER DES PROJETS EUROPÉENS ?

Vous pensez peut-être que les projets européens sont « trop complexes », « inaccessibles », ou « une perte de temps » ? Les projets européens exigent certes de suivre des procédures strictes, du dépôt de la candidature à la mise en œuvre et au rapportage. D'autres communes l'ont pourtant fait avant vous. Certainement parce qu'elles ont perçu l'intérêt des avantages immatériels et en terme d'image au-delà des coûts administratifs. On peut d'ailleurs observer les bénéficiaires de l'apprentissage : parmi les bénéficiaires belges identifiés précédemment par l'AVCB au moins 18 ont réalisé plus d'un projet.

L'obstacle administratif peut être dépassé en mettant en place des structures appropriées et en veillant à une préparation en amont. La mise en œuvre des fonds FEDER dans la zone du canal a d'ailleurs contribué au renforcement des compétences des services en matière de gestion des subsides dans les communes de cette zone qui sont aussi parmi les premières à avoir décroché d'autres subsides européens. La participation à des projets européens est liée à la question de l'optimisation de l'organisation interne des communes en matière de recherches et de gestion de subsides. L'évolution de la localisation de la cellule en

⁸ Extrait de « Schaerbeek : énergie et énergétique », Trait d'Union 2014/05, p. 25-27

charge des projets européens de Gand est à ce titre très révélateur: initialement au sein de services en charge des relations internationales, elle fait désormais partie d'un «service de subsides stratégiques» au sein du département transversal «Stratégie et coordination»⁹. D'autres villes flamandes comme Malines ont par ailleurs suivi la même dynamique. La commune de Schaerbeek tire aussi les bénéfices de son **service «subvention et partenariat»**, comme l'expliquait son secrétaire communal :

*«Premièrement, situé au sein du département Stratégie, le service a une vue transversale sur les plans de la commune. Deuxièmement, il peut agir comme point de contact unique à la fois pour le pouvoir subsidiant, les partenaires et le développement du réseau de la commune. Troisièmement, dans le montage de projets européens souvent complexes budgétairement, cette cellule peut apporter son expertise financière et administrative en appui aux services spécialisés qui se chargent du volet technique.»*¹⁰

(David Neuprez, Schaerbeek)



© Union européenne, 2006

Enfin, certains programmes sont plus accessibles que d'autres (Europe pour les citoyens, Interreg Europe du Nord-Ouest notamment), ce que nous verrons dans la partie suivante. Et nous reviendrons en conclusion sur dix conseils pratiques.

L'option de s'adresser à un consultant externe pour répondre à un appel à projets ne permet pas à la commune d'acquérir cette expertise précieuse ni de capitaliser sur sa connaissance du terrain. Comme ce fut le cas à Turnhout, superviser le travail d'un consultant donne parfois plus de travail aux services communaux¹¹. Le recours à un bureau externe peut toutefois être pertinent ponctuellement, par exemple pour le rapportage financier.

9 cf. «Gand joue le jeu européen», Trait d'Union, publication à venir

10 Extrait de «Schaerbeek : énergie et énergétique», Trait d'Union 2014/05, p. 25-27

11 Betty de Wachter, Europa, kansen voor lokale besturen», politeia, VVSG pocket, 2015, p. 18-19

2. Les programmes : la boîte à outils européenne

Cette deuxième partie propose un aperçu non exhaustif et synthétique des principaux programmes européens pertinents pour les pouvoirs locaux bruxellois pour la période de programmation 2014-2020. Ce sont autant d'outils possibles pour monter des projets européens !

La présentation est structurée autour de plusieurs critères :

- ▶ La thématique : le développement urbain durable, les projets plus centrés sur l'humain et la coopération internationale communale.
- ▶ Le fait que le programme finance des projets locaux, transnationaux ou les deux (suivant les différents volets du programme).
- ▶ Les types de projets en distinguant les projets d'échanges de bonnes pratiques, des «projets-pilotes» centrés sur le test d'une innovation, et les cas exceptionnels de projets plus structurels et de la construction d'une infrastructure.

Pour chaque programme seront présentés son objet, le ou les interlocuteur(s), les avantages, les points d'attention, et un exemple de projet d'une autorité locale.

2.1 LE DÉVELOPPEMENT

URBAIN DURABLE

Différents programmes peuvent être utilisés par les communes pour des projets de rénovation urbaine touchant plusieurs domaines (urbanisme, énergie, mobilité, environnement...), la dimension durable étant toujours plus ou moins présente. Le principal fonds est le Fonds Européen de Développement Régional, le FEDER, déjà bien connu des communes. Ce fonds finance plusieurs programmes au-delà du seul programme FEDER de la RBC et d'autres fonds sont aussi disponibles !

Pour des projets locaux

Le Programme Opérationnel FEDER pour la RBC



Objet : il s'agit de la part de l'enveloppe belge du FEDER allouée à la Région (95 millions d'euros) qui le cofinance de façon équivalente. Ce fonds est en effet cogéré par l'UE avec les Etats membres (en Belgique avec les Régions). L'UE fixe les règles, prévoit les enveloppes par Etats membres et négocie un «programme

opérationnel» avec la Région qui définit ce qu'elle peut financer. Pour la période 2014-2020, le FEDER finance des projets en matière de 1) recherche et innovation; 2) stimulation de l'entrepreneuriat; 3) développement d'une économie circulaire et 4) d'amélioration du cadre de vie des quartiers et populations fragilisées dans la zone de rénovation urbaine (ZRU). L'appel à projets clôturé le 25 juillet 2014 a permis de sélectionner 46 projets dont 18 portés ou impliquant des communes.



Interlocuteur: Cellule FEDER de la RBC



Avantages: la proximité avec les gestionnaires et des objectifs définis pour Bruxelles.



Points d'attention: il n'y aura a priori pas d'autres appels d'ici 2020, mais mieux vaut se préparer à l'avance au programme post-2020. Les « instruments financiers innovants » FEDER (micro-crédits, fonds d'amorçage, prêts) encore en cours de préparation pourraient éventuellement aussi offrir des opportunités.

Exemple: le projet ixellois L[ag]UM transformera la toiture d'un supermarché en un potager urbain, lieu de recherche appliquée, de formation et d'accueil du public²².

FEDER-Actions innovatrices urbaines



Objet: l'enveloppe européenne du FEDER peut aussi soutenir des actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable. Ces projets pilotes testeront des solutions innovantes jamais mises en oeuvre auparavant en Europe. Les projets seront sélectionnés par des appels à projets avec des thématiques annuelles.



Interlocuteurs: Secrétariat à la Région Nord-Pas de Calais, Cellule FEDER-RBC (point de contact)



Avantages: subside de 5 millions d'euros pour 3 ans couvrant jusqu'à 80% des coûts éligibles (y compris frais d'infrastructures).



Points d'attention :

► Sont éligibles les autorités urbaines de plus de 50.000 habitants de façon individuelle ou regroupée.

► Le programme n'exigera a priori pas de partenariat européen mais la transférabilité des solutions à d'autres villes européennes sera attendue.

► L'UE ne financera que des projets réellement innovants et expérimentaux.

Cas exceptionnel : les infrastructures

Les constructions et rénovations par les communes sont presque exclusivement subsidiées par le **programme opérationnel FEDER de la RBC**, pour autant que les infrastructures soient localisées dans la ZRU et dans le cadre de projets innovants.

Un autre programme, le **Mécanisme européen pour l'interconnexion en Europe**, finance des infrastructures de transport, énergie et de télécommunication, mais dans le cadre de réseaux transeuropéens donc des projets d'envergure plutôt régionale ou fédérale.

Hors subsides, la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** offre aussi des opportunités.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI)



Objet: la BEI est « la banque de l'UE » pour le financement d'investissements. En 2016-2018, elle se centre notamment sur le soutien à la cohésion économique et sociale; la construction d'infrastructures en particulier pour l'efficacité énergétique, le développement et la rénovation urbaine et la mobilité durable; et enfin la

protection de l'environnement et du climat. Elle est aussi en charge de la mise en œuvre du « plan Juncker »¹³.



Interlocuteurs: BEI directement; Belfius pour le programme « Smart City and Sustainable development »



Avantage: ces prêts bénéficient de taux d'intérêts préférentiels.



Points d'attention: la BEI ne fournit donc pas de subsides mais des prêts ou d'autres produits financiers ainsi que des prestations de conseil.

► Ces prestations de conseil s'accompagnent exceptionnellement d'un subside pour ELENA, l'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (cf. exemple ci-après).

► Les prêts directs auprès de la BEI soutiennent des projets publics de plus de 50 millions d'euro qui concernent donc de gros investissements ou des projets semblables regroupés.

► Pour les projets de plus petites tailles, la BEI propose des « prêts intermédiés » par une banque commerciale, par exemple Belfius dans le cadre du programme « Smart City and Sustainable development » pour les pouvoirs locaux belges.

Exemple: la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), dont sont membres les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) locales, a bénéficié en 2013-2016 d'une assistance et d'un subside ELENA pour développer un portefeuille de projets d'amélioration des performances énergétiques de logements sociaux.



© Union européenne, 2015

Pour des projets pilotes ou d'échanges de bonnes pratiques locaux ou transnationaux

LIFE



Objet: LIFE est L'Instrument Financier pour l'Environnement et le Climat. En vue de faire évoluer les comportements et les pratiques, il soutient des projets pilotes, l'échange d'expériences et des actions de sensibilisation. Il ne concerne pas que les zones protégées Natura 2000 mais aussi les politiques urbaines.



Interlocuteurs: Directions Générales de l'Environnement et du Climat de la Commission européenne; Service Fédéral de la Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement et Agentschap voor Natuur en Bos (points de contact)



Avantages: ► L'appel annuel et les priorités multi-annuelles permettent d'anticiper son dossier.

► LIFE vise entre autres à aider les autorités publiques à mieux mettre en œuvre les politiques et législations européennes en matière d'environnement et de climat. Il soutient jusqu'à présent le développement de stratégies et de plans d'actions locales d'adaptation « Mayors Adapt » (initiative désormais intégrée dans la Convention des Maires pour 2030).



© Union européenne, 2006

► Contrairement à la plupart des programmes européens, une commune peut postuler seule, même si le fait d'avoir des partenaires de plusieurs pays donne plus de points. Mais les projets doivent toujours démontrer une « valeur ajoutée européenne » (notamment le fait de pouvoir être reproduits dans d'autres villes).



Point d'attention : LIFE se concentre sur une liste de priorités très précises.

Exemple : le projet R-URBAN a permis à la ville française de Colombe, en banlieue parisienne, de mettre en place trois projets pilotes pour développer des circuits courts, en utilisant les terrains urbains et ruraux de manière réversible¹⁴.

Pour des projets transnationaux

Pour l'échange de bonnes pratiques

URBACT



Objet : programme financé par le FEDER au niveau européen, URBACT soutient l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre villes afin de promouvoir un développement urbain durable et

intégré. Différents réseaux permettent de concevoir un plan d'action, d'améliorer la mise en œuvre d'un plan existant ou de transférer des bonnes pratiques.



Interlocuteurs : Secrétariat URBACT ; point de contact à la Cellule FEDER-RBC



Avantages : une très bonne porte d'entrée dans les projets européens !

- S'adressant spécifiquement aux acteurs locaux, il porte sur de nombreux thèmes.
- La méthodologie d'URBACT combine des échanges entre villes et une démarche participative au niveau de chaque ville pour élaborer un plan d'actions.
- La sélection en deux phases facilite le montage du projet.



Points d'attention : URBACT ne permet pas de financer la mise en œuvre de plans d'actions et soutient des réseaux de grande taille (6 à 12 villes).

Exemple : le projet LINKS a permis à Anderlecht d'engager la réflexion sur son centre historique pour réconcilier les enjeux de protection du patrimoine, de développement local, de construction durable, de logement et d'inclusion sociale. La commune s'est appuyée sur le cas de la rénovation du bâtiment de l'Ecole vétérinaire financée par le FEDER (cf. introduction)¹⁵.

Interreg Europe



Objet : programme financé par le FEDER au niveau européen, Interreg Europe aide les autorités régionales et locales à partager leurs connaissances et leurs expériences. L'objectif est d'améliorer les politiques et l'utilisation des Fonds Structuels et d'investissement Européens (essentiellement le FEDER) en matière de recherche et innovation,

14 www.r-urban.net

15 « L'Union européenne soutient la rénovation urbaine à Anderlecht », *Trait d'Union 2014/02*, p.30-32

de renforcement de la compétitivité des PME, de réduction des émissions de carbone et de protection de l'environnement.



Interlocuteurs: Secrétariat Interreg Europe à la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie; points de contact à la Cellule FEDER-RBC.



Avantage: ce programme pourrait constituer un vecteur intéressant de développement de stratégies régionales.



Point d'attention: les projets doivent être liés au FEDER ou à une politique régionale.

Exemple: «EU 2020 Going Local» a fourni à Schaerbeek une source d'inspiration, une dynamique et une contrainte temporelle pour faire renaître son «plan climat»¹⁶.

Pour des «projets pilotes»

Interreg Europe du Nord-Ouest (Interreg ENO)



Objet: programme également financé par le FEDER au niveau européen, il soutient des projets de collaboration permettant de tester des nouvelles solutions en matière d'innovation, de réduction des émissions de carbone et d'utilisation rationnelle des matériaux et ressources naturelles. Il s'agit donc de projets pilotes ou de démonstration de solutions existantes.



Interlocuteurs: Secrétariat du programme à la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, point de contact à la Cellule FEDER-RBC.



Avantages: un programme très accessible pour réaliser des projets innovants grâce à:

► L'accent mis sur des projets opérationnels et innovants.

► Le champ géographique plus restreint (grande partie du Benelux, Nord de la France, Sud-Ouest de l'Allemagne, Irlande, Royaume Uni et Suisse) facilitant la recherche de partenaires.

► Des appels à projets réguliers et une procédure de sélection en deux phases. Le premier dossier est très court et se concentre sur la stratégie. S'en suit une phase de développement du concept et du partenariat qui sera subventionnée rétroactivement pour les projets retenus.



Point d'attention: le projet peut inclure des investissements mais il ne peut s'agir que d'investissements transnationaux avec des montants limités.

Exemple: la Ville de Tournai et la gestion du centre-ville de La Louvière ont participé au projet «Livelies Cities». S'inspirant des concepts de «place-making» et de «place-management», le projet avait l'ambition de repenser les espaces publics pour les rendre aux citoyens¹⁷.




© Union européenne, 2015


16 « Schaerbeek : énergie et énergétique », *Trait d'Union 2014/05*, pp. 25-27


17 www.lively-cities.eu

Horizon 2020

 **Objet:** Horizon 2020 est le programme-cadre pour la **recherche et l'innovation**. Il ne s'agit pas seulement de financer la recherche fondamentale mais aussi l'innovation au sens large et sa diffusion à la société et l'économie. L'énergie et les transports durables, l'action pour le climat et l'environnement font partie des « défis sociétaux » identifiés. La dissémination d'applications informatiques et les « marchés publics innovants » sont aussi promus. Les « smart cities » sont un appel emblématique mais d'autres appels de plus petites tailles mentionnent explicitement les autorités publiques comme partenaires dans des consortiums qui impliquent généralement centres de recherche, universités et entreprises.

 **Interlocuteur:** NCP Brussels (Impulse.brussels, point de contact)

 **Avantages:** les communes peuvent être « sites pilotes » pour la mise en œuvre d'innovations conçues par les universités et entreprises qui apportent leur expertise en matière de projets européens. Le subside peut couvrir jusqu'à 100% des coûts du projet pour les communes.

 **Point d'attention:** vu les larges partenariats, ce programme exigeant s'adresse à des communes expérimentées dans les subsides et parlant anglais.

Exemples:

► Le projet ECO-Life a permis à la Ville de Courtrai de soutenir la rénovation énergétique de façon intégrée de plusieurs quartiers de logements sociaux¹⁸.

► Au-delà des thématiques mentionnées, la Ville de Bruxelles participe à AFE-INNOVNET,

un large réseau d'autorités locales et régionales pour trouver des solutions innovantes au vieillissement actif de la population¹⁹.


2.2 DES PROJETS PLUS

CENTRÉS SUR L'HUMAIN

Le Fonds Social Européen est le principal fonds, bien connu des CPAS et missions locales qui sont aussi les plus concernés. Les autres fonds sont accessibles plus ponctuellement.

Pour des projets locaux

Le Fonds Social Européen (FSE)

 **Objet:** le Fonds Social Européen (FSE) est le principal programme européen de soutien à l'emploi et à l'inclusion sociale. Touchant à la mise à l'emploi et la formation, il est mis en œuvre via trois programmes suivant les matières concernées:

► Le programme FSE de la RBC géré par Actiris pour la mise à l'emploi et l'inclusion sociale: les CPAS en bénéficient via une convention spécifique.

► Le programme FSE Wallonie-Bruxelles pour les matières communautaires (éducation, formation et inclusion sociale): des appels ponctuels pourraient concerner des services communaux impliqués dans la formation, l'insertion et l'enseignement (missions locales), voire les CPAS comme partenaires.

► Le programme FSE-Flandre, également pour les matières communautaires: des appels ponctuels pourraient concerner les CPAS pour l'intégration sociale.

 **Interlocuteurs:** respectivement Actiris, l'Agence FSE et l'ESF Agentschap

¹⁸ www.ecolife-project.eu/TheProjectKortrijk.html

¹⁹ www.afeinnovnet.eu



Avantage: la proximité avec les gestionnaires du programme



Point d'attention: le FSE n'est pas accessible aux communes en tant que tel.

Exemple: le FSE Wallonie-Bruxelles a soutenu le développement d'une formation en «maraîchage écologique» en milieu urbain à Ixelles et Etterbeek²⁰.

Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)



Objet: le Fonds européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) apporte une assistance non financière aux personnes les plus démunies par le biais d'une aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle de base ainsi que des activités d'inclusion sociale. 8 CPAS bruxellois en étaient bénéficiaires en 2015.



Interlocuteur: SPP Intégration Sociale (SPP IS) (gestionnaire)



Avantages: la simplicité (bon de commande annuel) et la proximité avec le SPP IS



Points d'attention: les problématiques de livraison et stockage des denrées

Programmes «Lait à l'école» et «Fruits et légumes à l'école»



Objet: ils visent à faire découvrir les produits agricoles aux élèves par la distribution de fruits et légumes ou de produits laitiers, accompagnés d'activités pédagogiques.



Interlocuteurs:

► Bruxelles Economie et Emploi (lait pour les écoles francophones et néerlandophones, «fruits & légumes» pour les écoles francophones).

► La Communauté flamande («fruits et légumes» pour les écoles néerlandophones).



Avantage: la simplicité: une demande par an par école



Points d'attention: de petites différences procédurales entre les deux programmes.

Exemple: en 2015-2016, 94 écoles francophones en RBC bénéficient des «fruits et légumes à l'école» et 149 du «lait à l'école» (certaines bénéficiant des deux).

Pour des projets locaux ou transnationaux

Fonds «Asile, Intégration et Migration» (AMIF)



Objet: le Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF en anglais ou FAMI en français) contribue à la gestion des flux migratoires et au développement de la politique européenne en matière d'asile, d'intégration et de migration. Les communes et CPAS sont surtout concernés par les mesures en matière d'intégration, d'asile et d'accueil qui sont gérées au niveau belge.



Interlocuteurs: selon une logique similaire au FEDER, l'AMIF est mis en œuvre:

► Par les Etats-membres via des programmes nationaux: en Belgique, le SPF Intérieur est l'autorité responsable tandis que deux autorités déléguées, l'Agence FSE Flandre et l'Agence FSE de la Fédération Wallonie-Bruxelles, gèrent l'objectif intégration du programme.

► Par la Direction Générale Affaires Intérieures (DG HOME) de la Commission européenne pour des projets transnationaux et l'aide d'urgence.



Avantages : le programme AMIF belge finance des projets locaux.



Point d'attention : seuls les Etats membres peuvent demander l'aide d'urgence.

Exemple : Gand a participé avec 15 autres villes européennes à "Mixities - Making Integration work in Europe's Cities"²¹ pour échanger des bonnes pratiques réunies dans une « boîte à outils » sur l'intégration des migrants.

Le Programme Européen pour l'Emploi & l'Innovation Sociale (EaSI)



Objet : EaSI est le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale. Les communes et CPAS bruxellois sont essentiellement concernés par les appels ponctuels de l'axe « PROGRESS » qui soutiennent des projets nationaux et transnationaux en matière d'innovation sociale et de réformes des services sociaux.



Interlocuteur : DG Emploi et Affaires Sociales de la Commission européenne



Avantages : les appels à projets mentionnés n'exigent pas toujours de partenaires européens mais l'innovation testée doit pouvoir être reproduite dans d'autres villes.



Point d'attention : un dossier très exigeant et une forte concurrence.

Exemple : le projet Samen Doen permet à plusieurs municipalités néerlandaises de tester une monnaie locale pour inciter au développement de services sociaux locaux²².



© Depositphotos

Pour des projets transnationaux

Des programmes précédemment mentionnés peuvent aussi être pertinents pour les communes et CPAS pour développer des projets transnationaux en matière sociale :

- Les réseaux URBACT III pour l'échange de bonnes pratiques.
- Interreg Europe du Nord-Ouest pour tester des innovations sociales (mais dans une optique plus anglo-saxonne souvent en coopération avec la société civile).

Trois autres programmes peuvent financer des projets allant plus loin que le social.

Europe pour les Citoyens



Objet : Europe pour les Citoyens est le programme qui soutient des actions pour promouvoir la citoyenneté européenne et les échanges entre citoyens européens par :

- des jumelages entre deux communes ;
- des réseaux de villes entre au moins quatre communes européennes (souvent plus) ;
- des projets de la société civile qui peuvent aussi associer des autorités locales ;
- des projets menant une réflexion sur l'histoire récente de l'Europe.

²¹ <http://www.integratingcities.eu/integrating-cities/projects/Mixities>

²² <https://samen-doen.nl/nl>



Interlocuteurs: Agence Européenne exécutive pour l'Éducation, la Culture et l'Audiovisuel (EACEA); points de contact dans chaque Communauté.



Avantages: des dossiers très légers, des dates de dépôts récurrentes tous les ans, des financements forfaitaires (moins de pièces justificatives à fournir).



Points d'attention: la Commission européenne soutient des projets allant plus loin que les activités de jumelages traditionnels, suivant des thèmes prioritaires et mettant l'accent sur l'implication des citoyens. Le subside est calculé en fonction du nombre de participants mais ne suffit pas à couvrir tous les coûts.

Exemple: dans le projet « Customised employment-projects for cities », Hasselt a rassemblé les citoyens belges, allemands, portugais et lituaniens pour réfléchir lors d'ateliers et de visites d'études à des solutions pour l'emploi dans les villes concernées²³.

Erasmus +



Objet: « Erasmus + » est le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il ne concerne pas que les jeunes mais aussi les adultes. Il soutient entre autres :

- ▶ des actions de mobilité (formation ou stage à l'étranger) pour le personnel de l'enseignement scolaire, professionnel, des animateurs de jeunesse et de l'éducation des adultes (y compris du personnel des communes et CPAS);
- ▶ des stages à l'étranger pour des élèves de l'enseignement professionnel;
- ▶ des échanges de jeunes (en dehors du cadre scolaire);
- ▶ des partenariats pour favoriser des innovations ou l'échange de bonnes pratiques;

▶ le renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse (hors UE) dans une approche proche de la coopération internationale communale;

▶ des rencontres entre jeunes et décideurs politiques (y compris au niveau local);

▶ des partenariats dans le domaine du sport.



Interlocuteurs: Agence Européenne EACEA et agences belges francophones (AEF Europe et Bureau International de la Jeunesse) et néerlandophones (EPOS et JINT).



Avantages: des dossiers relativement légers, un champ géographique élargi au-delà de l'Europe, des deadlines récurrentes tous les ans, des financements forfaitaires.



Points d'attention: les actions de mobilité des individus doivent s'inscrire dans le cadre de plans de développement européen de l'organisation.

Exemples: le projet « Brux al'Andalus » réunit des jeunes de Molenbeek et de Grenade autour de cafés-philosophiques (plus de détails page 4).

Europe créative



Objet: « Europe créative » vise à soutenir le développement du secteur culturel et créatif. Son volet Culture permet de développer des « projets de coopération » culturels avec d'autres partenaires européens. L'autre volet Média soutient les festivals de films et la promotion du cinéma auprès de nouveaux publics.



Interlocuteurs: Agence européenne EACEA et points de contacts par Communauté.



© Depositphotos

2.3 LES PROGRAMMES EUROPÉENS POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



Objet : Plusieurs instruments visent à financer la politique étrangère de l'UE, et notamment :

► **L'Instrument européen pour la Coopération au Développement (ICD)** soutient les Organisations de la Société Civile et les Autorités Locales (**programme OSC-AL**) selon une démarche similaire à la Coopération Internationale Communale (programme CIC financé par la Coopération belge).

► **L'Instrument Européen de Voisinage (IEV)** soutient la coopération entre l'UE et les pays partenaires de la Politique Européenne du Voisinage (PEV). Des appels à projets ponctuels peuvent concerner les autorités locales et des activités rentrant dans le cadre de la CIC ou d'échanges culturels avec le Maroc et la Palestine.



Interlocuteurs : la Direction Générale au Développement et à la Coopération (DG DEVCO) de la Commission européenne et les délégations de l'UE dans les pays tiers.



Avantages : ces programmes couvrent les pays partenaires des communes bruxelloises dans le cadre de la CIC (RDC, Sénégal, Bénin, Burkina-Faso et Maroc). Des programmes d'actions multi-annuels permettent d'anticiper les appels.



Point d'attention : un compte PADOR à jour est nécessaire pour postuler.

Exemple : Woluwe-St-Pierre a utilisé le programme « OSC-AL » pour le projet « Education comme droit et responsabilité de tous » avec Ruyumba au Rwanda.



Avantage : l'aide fournie par les points de contacts dans le montage de projets.



Point d'attention : c'est un dossier de candidature très exigeant.

Droits, Egalité et citoyenneté



Objet : « Droits, Egalité, Citoyenneté » soutient des actions européennes pour mettre en œuvre l'égalité et les droits de la personne. Des appels à projets ponctuels ont porté sur la promotion de droits des citoyens européens, la lutte contre la violence contre les femmes et les enfants, la non-discrimination, la lutte contre le racisme et l'intégration des Roms.



Interlocuteur : Direction Générale Justice de la Commission européenne



Points d'attention : la dimension européenne à donner au projet et la forte compétition

3. Dix conseils pour préparer votre commune aux projets européens

En conclusion, voici dix conseils pour préparer votre commune à monter des projets européens. Cette préparation vous permettra de répondre rapidement aux opportunités.

1) RAISONNER EN

TERMES DE PROJETS

ET NON DE SUBSIDES

En effet, il vaut mieux ne pas viser un financement dans tel programme ou tel appel à projets, mais plutôt de partir d'une idée de projet, de préférence inscrite dans une stratégie. La commune peut commencer par réfléchir aux thématiques sur lesquelles elle voudrait travailler au niveau européen. Il est important de raisonner aussi en termes de projets et non de services : comme pour les Agenda 21, les projets européens exigent souvent de travailler la transversalité dans les communes et ne concernent donc pas qu'un seul service. Grâce à son expertise dans plusieurs matières, l'AVCB peut vous aider dans la préparation d'un projet.

2) DONNER UNE

DIMENSION EUROPÉENNE

À VOTRE PROJET

Les questions essentielles à se poser sont : mon projet est-il purement local ou peut-il avoir une dimension européenne ? Que pourrait être l'intérêt de travailler avec des partenaires européens ? Pour les rares cas où il est possible de monter un projet purement bruxellois, mon projet peut-il avoir un intérêt pour d'autres en Europe ? Si une réponse est négative, mieux vaut aller chercher d'autres sources de financements. Dans le cas contraire, le groupe de travail « projets européens » de l'AVCB est à votre disposition !



3) DÉTERMINER UNE STRATÉGIE ET DES PRIORITÉS

L'expérience de villes flamandes comme Gand²⁴ montre l'utilité de développer une planification pluriannuelle au niveau de la commune pour identifier les priorités, les budgets communaux disponibles et là où des financements européens pourraient être sollicités. D'autres villes comme Malines²⁵ et Hasselt ont suivi cette bonne pratique et engrangent les premiers résultats. De nombreux programmes européens reposent aussi sur une programmation multi-annuelle pour anticiper les appels à projets. Cette liste de priorités permet aux fonctionnaires de concentrer leurs énergies sur le(s)

programme(s) pertinent(s) et de pouvoir prendre des initiatives dans le cadre d'un mandat politique clair. Si vous n'avez pas encore de stratégie, le programme URBACT peut d'ailleurs vous aider à en développer une!

4) COMMENCER COMME PARTENAIRE

Pour les communes souhaitant se lancer, il est conseillé de commencer comme partenaire d'un projet plutôt que coordinateur qui en assume la responsabilité et la coordination administrative et financière. Ensuite la commune pourra capitaliser sur l'expérience. En fonction de vos centres d'intérêts, l'AVCB peut vous communiquer des « recherches de partenaires » pour rentrer dans un projet européen en construction en tant que partenaire. L'existence d'une stratégie déterminant rapidement si le projet est pertinent ou non est d'autant plus importante qu'il faut souvent réagir promptement à ce genre de demande pour être retenu; le coordinateur effectuant souvent une sélection parmi les « candidats partenaires ».

5) DÉVELOPPER LE RÉSEAU EUROPÉEN DE LA COMMUNE

Le réseau de la commune facilite la recherche de partenaires pour un projet transnational. Les jumelages fournissent souvent des partenaires « sérieux » du fait des liens de longue durée, comme l'a montré le cas de projets transnationaux coordonnés par Ixelles²⁶. Le programme Europe pour les citoyens permet de redynamiser ces jumelages. Des réseaux européens d'autorités locales (génériques ou thématiques) facilitent aussi les contacts voire coordonnent aussi des projets. Ainsi le projet Mixities évoqué page 18 était coordonné par

24 cf. « Gand joue le jeu européen », Trait d'Union, publication à venir

25 Exemple développé par Betty de Wachter in « Europa, kansen voor lokale besturen », politieia, VVSG pocket, 2015, p 13-16

26 cf. « L'éducation au développement à Ixelles », Trait d'Union n° 2014/03, p. 28-31

Eurocities, association des grandes villes européennes, dont fait partie Gand, la Ville de Bruxelles et la RBC. De nombreuses réunions sont aussi organisées à Bruxelles pour nouer des contacts. L'AVCB fournit d'ailleurs un calendrier d'événements pertinents et a renforcé son propre réseau au bénéfice des communes.

6) PARLER ANGLAIS OU

S'ENTOURER DE GENS

PARLANT ANGLAIS

Si quelques rares programmes européens permettent de soumettre un dossier en français ou en néerlandais (notamment ceux gérés par des autorités belges), de nombreux programmes européens exigent de connaître l'anglais. De même, la recherche de partenaires et de nombreuses activités du projet se déroulent généralement en anglais. Si la commune veut s'engager dans des projets européens, elle doit s'assurer de disposer d'agents parlant couramment anglais (à l'écrit et à l'oral). Le recours à la traduction peut être un pis-aller au moment de la constitution d'un premier dossier, mais il exige d'anticiper encore plus le montage du projet en prévoyant des délais supplémentaires.

7) SE PRÉPARER EN TERMES

DE PROCÉDURES À

RÉPONDRE RAPIDEMENT

AUX SOLLICITATIONS

Ce sont des petits détails mais mieux vaut mettre en place à l'avance des procédures au niveau administratif et politique pour répondre à une « recherche de partenaires », signer un document en anglais au niveau

du Collège, déterminer la répartition des rôles entre les différents services, etc... Si prévoyant soit-on, il n'est en effet pas rare qu'un projet doive se boucler en quelques jours. Une série de démarches très concrètes permet donc d'anticiper le montage de projet. Ainsi, chaque personne concernée par le montage du projet (jusqu'au secrétaire communal et au receveur) doit avoir un « compte ECAS ». Un « code PIC » est nécessaire au niveau de la commune pour participer à plusieurs programmes européens mais l'obtenir nécessite une petite préparation. De même, un compte PADOR est indispensable pour les programmes européens d'aide extérieure. Enfin, certaines questions classiques des dossiers peuvent être préparées comme un texte de présentation de la commune en anglais ou la liste des projets ayant bénéficié de subsides européens dans les trois dernières années. L'AVCB a publié une « checklist » de ces démarches et des guides pratiques pour l'obtention de ces codes ECAS, PIC ou PADOR.

8) TENIR COMPTE DES

FACTEURS DE SUCCÈS

Pour optimiser ses chances, les facteurs de réussite d'un projet européen sont notamment :

- le choix de partenaires pertinents ;
- l'implication du politique ;
- le savant équilibre entre ambition et réalisme ;
- la correspondance entre les objectifs du projet et ceux du programme, puis entre les objectifs, les activités et les résultats attendus ;
- et enfin, la collecte méthodique de toutes les pièces du dossier et l'anticipation plutôt que la soumission à la dernière minute.



10) APPORTER UN SOUTIEN POLITIQUE AU MONTAGE DE PROJETS EUROPÉENS

Le soutien politique est essentiel à la réussite du projet du début à la fin et même au-delà pour assurer sa pérennité. Un projet européen s'inscrit idéalement dans la stratégie de la commune et dans l'organisation qui peut en découler. Cette stratégie doit s'appuyer sur un choix politique clair de développer des projets européens et donc des procédures adéquates. D'autres communes l'ont fait, et bientôt la vôtre ?

9) S'OUVRIRE À D'AUTRES FAÇONS DE FAIRE

Un projet européen vous mettra en contact avec des partenaires ayant des cultures, langues, préoccupations, organisations internes différentes... Il peut également s'agir d'acteurs avec lesquels les communes ont moins l'habitude de travailler : des entreprises, des PME, des centres de recherche. Il faut certes veiller au respect des règles de marchés publics mais la collaboration avec le privé peut aussi ouvrir d'autres horizons. Enfin, le développement des « instruments financiers innovants » (prêts, prises de participation, garanties financières, tiers investisseurs...) rompt avec la culture du subside, mais offre de nouvelles opportunités de financement pour des projets qui pourraient générer des économies ou recettes. Toutes ces différences sont parfois déstabilisantes mais aussi très enrichissantes !